

# SI de suivi des aides à la pierre



**SPLS : suivi et programmation des logements sociaux**

**Présentation générale de l'outil**



Direction régionale  
de l'Environnement,  
de l'Aménagement  
et du Logement  
CENTRE



# Qu'est-ce que le portail SPLS, quels sont ses objectifs ?

Le portail **SPLS** (Suivi de la Production de Logements sociaux) est un **télé-service (portail internet)** permettant aux maîtres d'ouvrages de **déposer une demande d'aide à la pierre directement auprès des services responsables de la programmation.**

## Les principaux objectifs du portail :

- **Disposer de l'information la plus complète sur la vie d'une opération depuis sa conception jusqu'à la livraison,**
- **Assurer un suivi des dossiers optimisé,**
- **Simplifier et uniformiser le partage des informations entre acteurs locaux,**
- **Enrichir et permettre une meilleure connaissance des besoins en financement.**
- **Constituer le socle de dématérialisation de l'instruction des dossiers de financement à horizon 2014-2015**

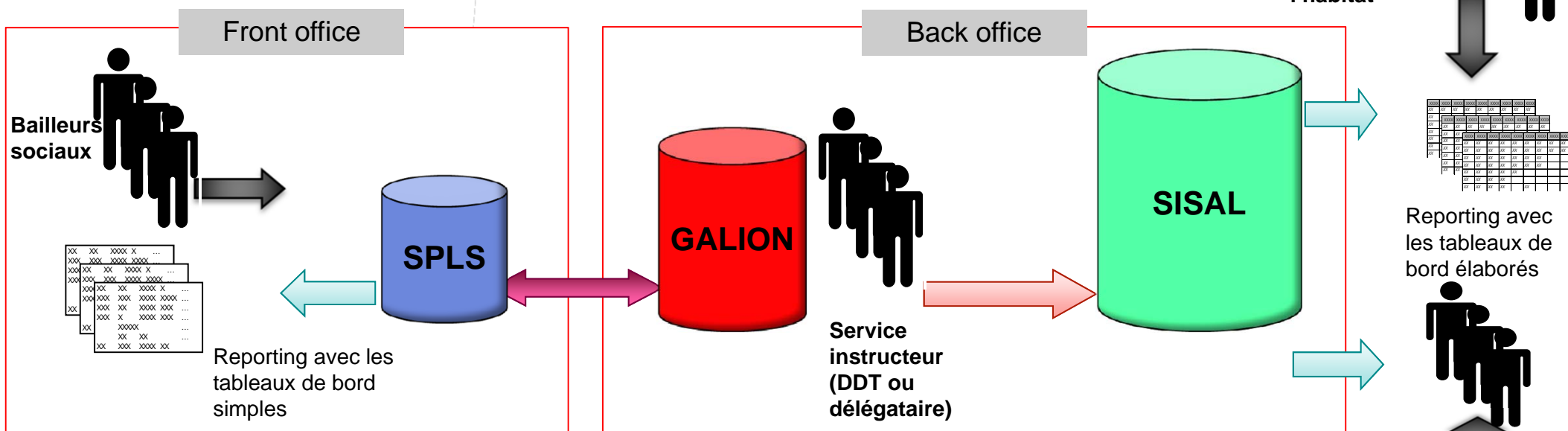


Direction régionale  
de l'Environnement,  
de l'Aménagement  
et du Logement  
CENTRE



# Quelle est la place du portail SPLS au sein du dispositif général ?

- L'outil **SPLS (Suivi de la Production de Logements sociaux)** est un relais entre les bailleurs sociaux et les services instructeurs.
- Il se présente sous la forme d'un **portail web**.



**Légende**

- Fichier plat
- Table sous format Excel
- Extraction / Reporting
- Échange avec l'outil d'instruction
- Base de données Sisal
- Alimentation infocentre
- Action acteurs de l'habitat



# Quels sont les acteurs du SPLS ? Que peuvent-ils faire ?

| Rôles                      | Maître d'ouvrage  | Gestionnaire<br>(responsable programmation)  | Instructeur   |
|----------------------------|---|--|---|
| Acteurs                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>Organismes HLM,</li> <li>Communes,</li> <li>Associations agréées...</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>DDT</li> <li>Délégués</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>DDT</li> <li>Délégués de type 3</li> </ul> |
| Outils                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>SPLS</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>SPLS via GALION</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>GALION</li> </ul>                          |
| Habilitations              | Profils   |  |   |
| <b>+ Saisir et valider</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Administrateur MO</li> <li>Gestionnaire Principal MO</li> </ul>                | <ul style="list-style-type: none"> <li>Administrateur Local État et Délégué</li> <li>Instructeur Responsable Chorus</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Cf profils Galion</li> </ul>               |
| <b>Saisir</b>              | <ul style="list-style-type: none"> <li>Gestionnaire Délégué MO</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Instructeur Etat ou délégué</li> </ul>  |   |
| <b>Lire</b>                | <ul style="list-style-type: none"> <li>Lecteur MO</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Lecteur État ou Délégué</li> </ul>  |   |
| <b>Cas particulier</b>     |   | <ul style="list-style-type: none"> <li><b>Instructeur avec MAD peut valider la programmation</b></li> </ul>                    |   |

# Où se situe le SPLS dans le processus de production de logements sociaux ?

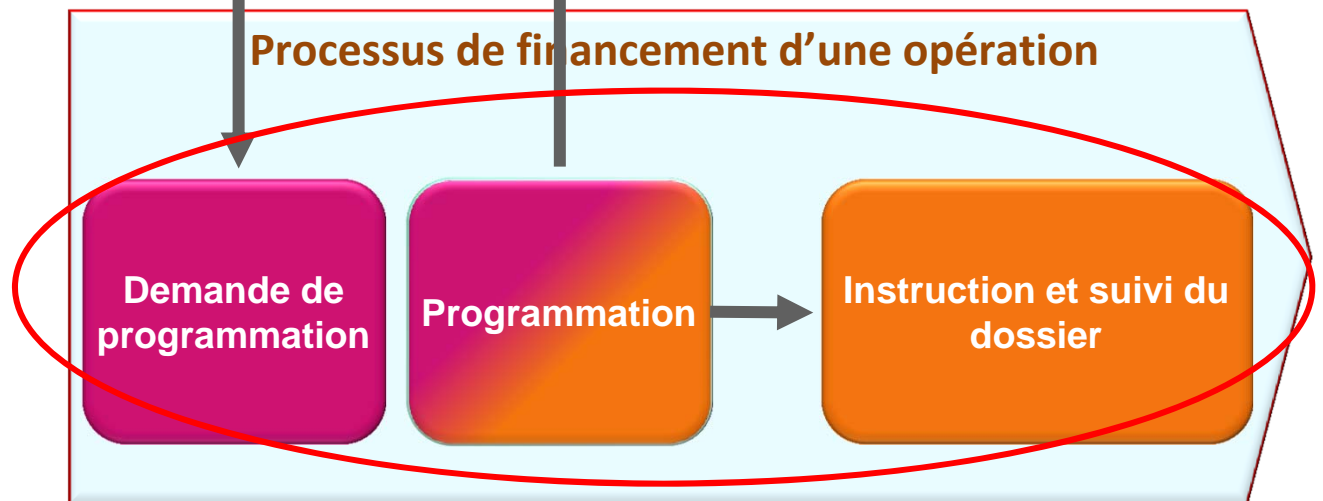
## Processus de production des logements sociaux



## Le Portail SPLS

permet de déposer une demande de financement et d'en effectuer le suivi jusqu'à sa clôture post programmation

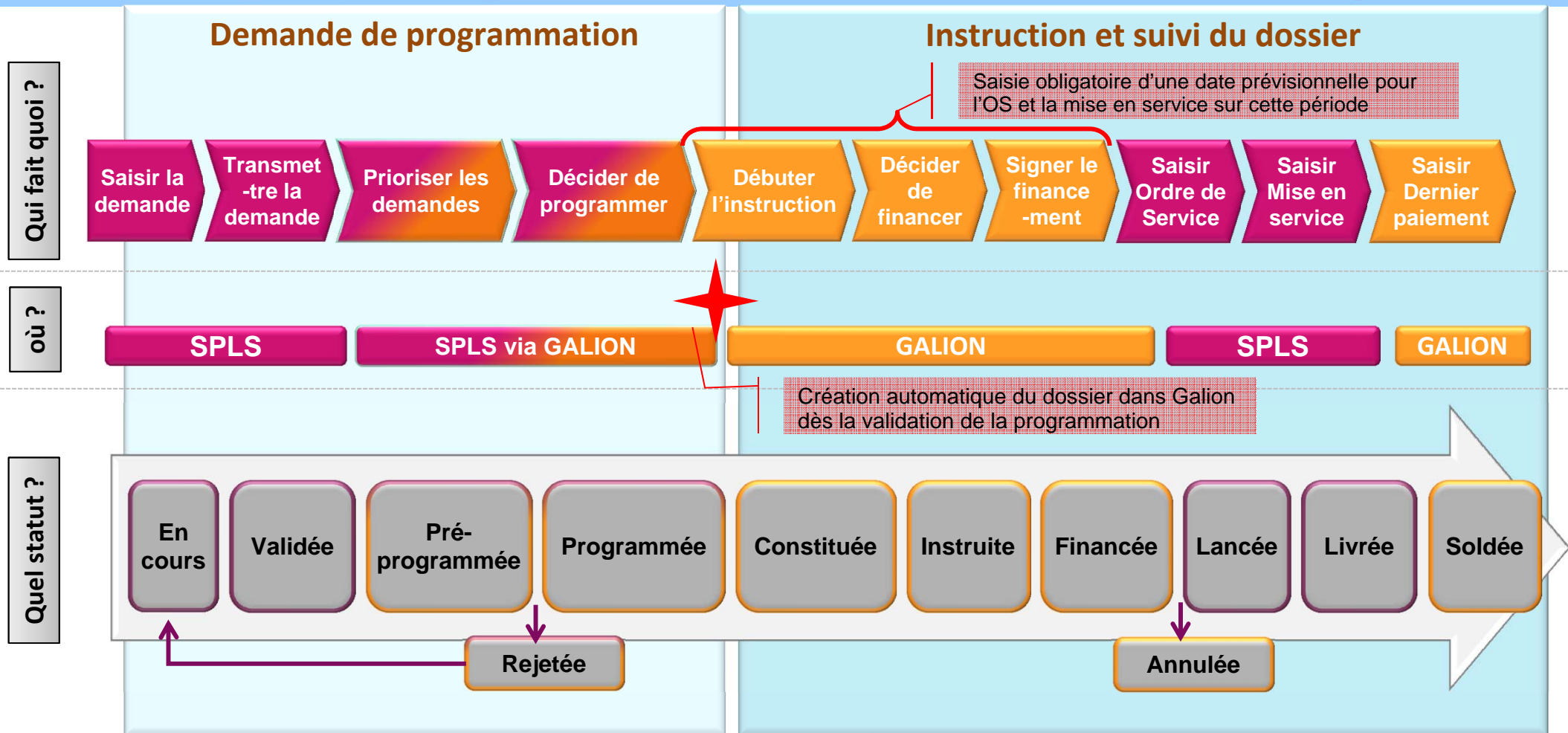
## Processus de financement d'une opération



Direction régionale  
de l'Environnement,  
de l'Aménagement  
et du Logement  
CENTRE



# Qui fait quoi, quels sont les statuts d'avancement ?



Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement - CENTRE



MO = Maître d'Ouvrage



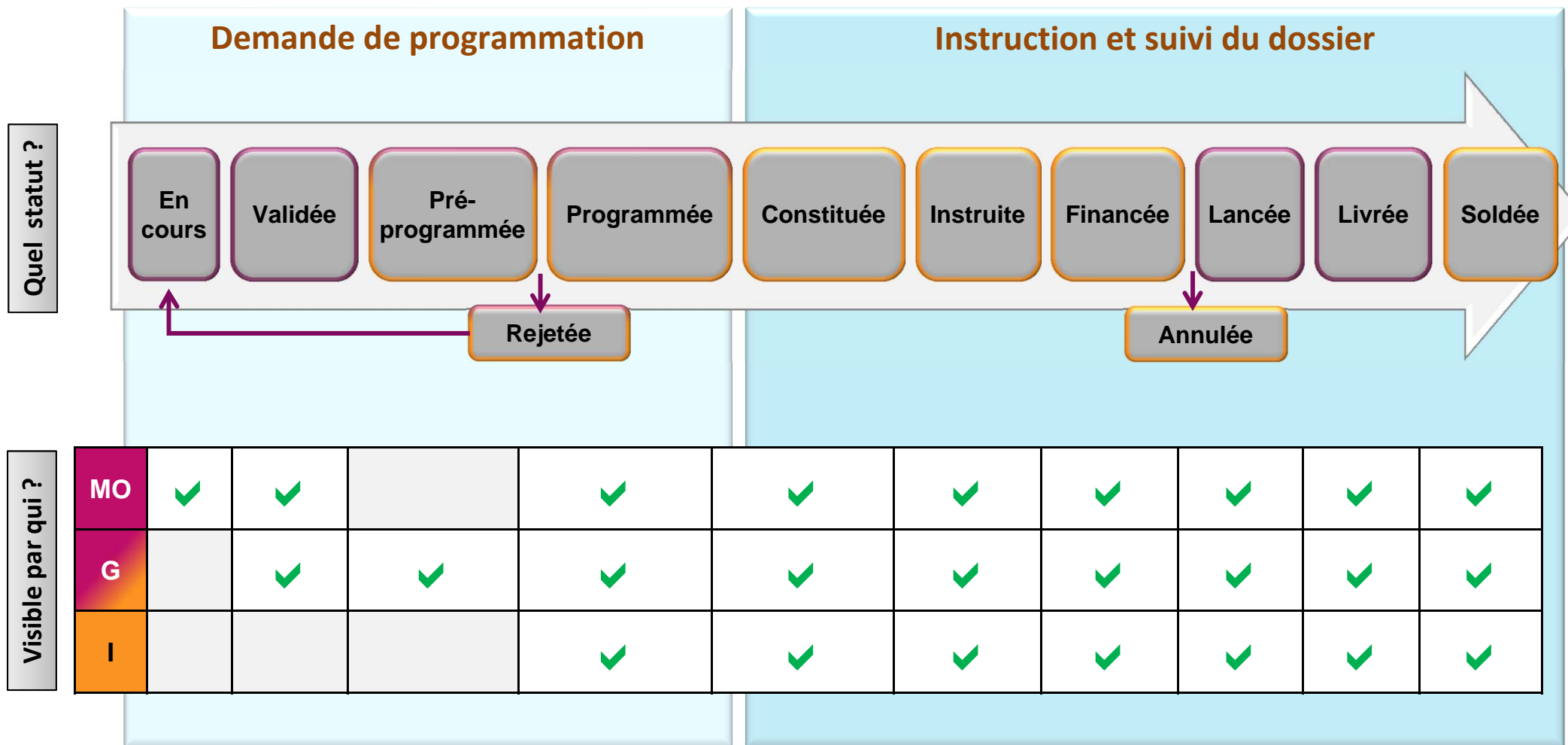
G = Gestionnaire (Responsable de programmation)



I = Instructeur

Service Bâtiment, Logement, Aménagement Durables - DREAL Centre

# Qui a accès à quoi et à quel moment ?



Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement - CENTRE



MO = Maître d'Ouvrage



G = Gestionnaire (Responsable de programmation)



I = Instructeur

Service Bâtiment, Logement, Aménagement Durables - DREAL Centre

# Quels sont les champs obligatoires ?

- ✓ Pour accéder au statut « En cours » et « Validée », vous devez renseigner a minima les champs suivants :

## En cours

- Nom de l'opération
- Nature de l'opération
- Commune
- Maître d'ouvrage

## Validée

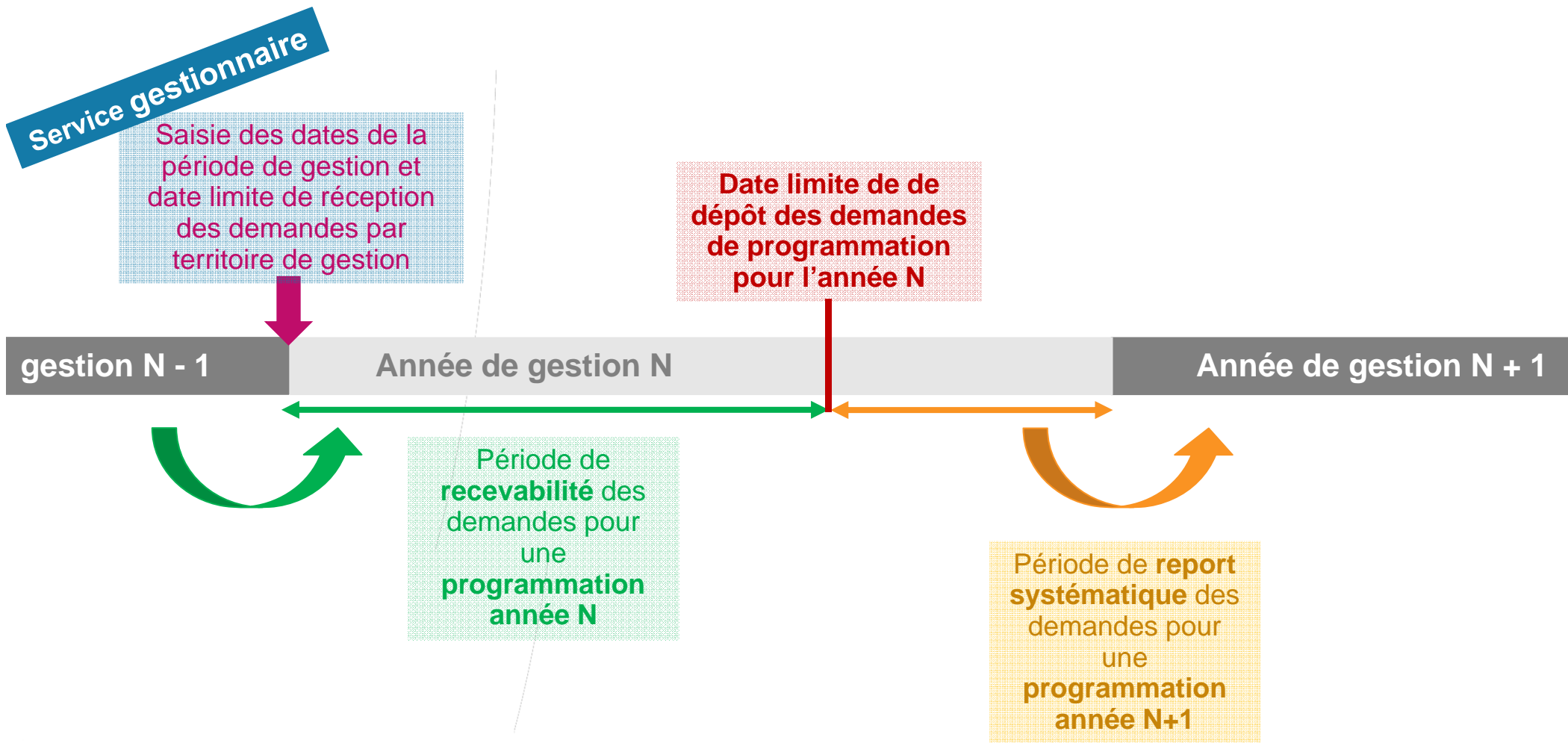
- Année de programmation souhaitée
- Adresse ligne 3
- Commune
- Bureau distributeur
- Produit
- Typologie des logements
- Consistance de l'opération

- ✓ Une demande peut être « modifiée », « annulée » ou « supprimée » par le MO tant qu'elle n'est pas passée au statut « pré-programmée »





# Quand saisir une demande pour une prise en compte dans la programmation de l'année N ?



Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement  
CENTRE



# Quels sont les grandes fonctionnalités ?

- ✓ **Pré-programmation et programmation** annuelle ou pluriannuelle des demandes
- ✓ **Notification et alertes** pour le suivi d'avancement
- ✓ **Sécurisation des accès et visualisation des demandes :**
  - ✓ Chaque Maître d'Ouvrage ne peut visualiser que ses demandes.
  - ✓ Chaque Gestionnaire ne visualise que les demandes de son territoire pour l'ensemble des Maître d'Ouvrage et ce de la validation au solde de la demande.
- ✓ **Consultation, visualisation et mise à jour des informations** tout au long du cycle de vie de la demande
- ✓ **Consultation de tableaux de bord** adaptés au périmètre de chaque acteur
- ✓ **Historisation des demandes et des paiements**
- ✓ **Interface outil de montage opérationnel maitre d'ouvrage**



Direction régionale  
de l'Environnement,  
de l'Aménagement  
et du Logement  
CENTRE



# Quels sont les grandes fonctionnalités ?

| Actions   | Administrateur   | Gestionnaire principal  | Gestionnaire Délégué                   | Lecteur  |
|---|--|---|--|--|
| Création des demandes de programmation  | ✓  | ✓   | ✓                                      |  |
| Modification des demandes de programmation (tant qu'elles ne sont pas programmées sur une année par le responsable de la programmation) | ✓  | ✓   | ✓                                      |  |
| Validation des demandes de programmation  | ✓  | ✓   |  |  |
| Affichage des notifications d'avancement de l'instruction du dossier de financement (mail envoyé vers Bal du Bailleur)                  | ✓  | ✓   | ✓                                      |  |
| Renseignements des données d'avancement sur les demandes de programmation   | ✓  | ✓   | ✓                                      |  |
| Consultation des autres demandes en cours et validées   | ✓  | ✓   | ✓                                      | ✓  |
| Édition des tableaux de bord  | ✓  | ✓   | ✓                                      |  |
| <i>Exemples</i>   | <i>direction développement du patrimoine (ex : siège M.O.)</i> | <i>responsable montage de projet (ex : filiale M.O. différente du département du siège)</i> | <i>Instructeur "montage de projet"</i> | <i>directeur - président du M.O. ou direction financière</i> |

# Des règles du jeu locales à définir

- ✓ Un accès SPLS pour tous les Maîtres d'Ouvrage (communes, associations agréées ?)
- ✓ Une date limite pour la saisie des demandes pour chaque territoire ?
- ✓ L'intégration de SPLS dans les processus de programmation existants ?
- ✓ Qui fait quoi si un dossier arrive directement au service instructeur ?
- ✓ ...



Direction régionale  
de l'Environnement,  
de l'Aménagement  
et du Logement  
CENTRE

